



ASSEMBLEE GENERALE du 24 Novembre 2017

SAINT LYE LA FORET

ABSENTS EXCUSES : Mr SUEUR sénateur, Mr BAUDE maire de Semoy, Mr DUMAS maire d'Ingré, Mr VIE maire de Chanteau, Mr SAVOURE LEJEUNE maire de Cercottes, Mr JOLY, Mme CERNIER DENIS, Mr CRETTEZ, Mr VILLEPREUX, Mr LAMOUREUX, Mme BLIN , Mr et Mme RANCŒUR, Mr POSTE, Mr MENEAU, Mr DAVID, Mr BROUARD, , Mr et Mme LAUNAY, Mr et Mme RAVIER, association Chanteau-Gavojdia, association Mauves Vivantes, EEVL.

PRESENTS ou REPRESENTES :

43 membres du collège particuliers - 4 membres du collège collectivités – 1 association.

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 18H00

Il remercie les adhérents de leur présence.

Les membres ayant pu prendre connaissance du rapport de l'assemblée générale du 18 Novembre 2016 consultable sur le site de la mairie de ST LYE LA FORET, le Président demande s'il y a des remarques ou des observations.

Les adhérents approuvent le compte rendu de l'AG 2016 à l'unanimité.

RAPPORT MORAL PAR LE PRESIDENT

La CSS (Commission de Suivi de Site) s'est tenue le 12 Septembre 2017 sur le site de CHEVILLY. Le compte rendu de cette réunion n'a toujours pas été adressé par les services de la Préfecture malgré les rappels.

Les membres de la CSS élus étaient présents :

Collège administration de l'état (3 représentants) Collège collectivités territoriales (4 représentants) Collège exploitants (2 représentants) Collège salariés (1 représentant) Collège riverains (2 représentants).

Mr BENBRAHIM remplace Mr MOPTY à la direction du site. L'effectif du site se compose de 12 collaborateurs (6 au stockage, 5 au centre de tri, 1 au compostage).

BILAN D'ACTIVITE 2016

En 2016 le tonnage des déchets entrants s'élève à 63 011 (pour rappel, l'objectif de rentabilité est de 90 000), toujours en diminution par rapport à la moyenne des années précédentes (pour cause de valorisation des déchets et recyclage en hausse constante dans les entreprises).

Répartition du tonnage en enfouissement Loiret : 43 947, autres ; 19 064 453 plus 11 643 en recouvrement.

Rappel compte tenu de la diminution de l'activité, l'exploitant prévoit que l'enfouissement pourrait se poursuivre jusqu'en 2030.

Suite aux inondations du 31 Mai au 3 Juin 2016, tout le site a été inondé et en conséquence fermé.

La ville d'ORLEANS a été autorisée par la Préfecture à enfouir ses déchets ménagers à la réouverture du site car le site UTOM de SARAN était inondé.

Les bassins d'eaux pluviales et lixiviats ont débordés en forêt. De plus la torchère a été impactée (panne électrique).

GESTION DES LIXIVIATS

Le 29 Mars 2017, suite à une INSPECTION des services de l'état une non-conformité a été relevée :

En fond de casier en conditions METEO normales, la hauteur d'eau admise est de 0,30m maximum.

Lors de cette inspection, dans un casier la hauteur d'eau relevée était de 9 m. Dans les autres casiers la hauteur variait de 3 à 5 m.

Suite à ce constat la société d'exploitation a été mise en demeure par Arrêté Préfectoral de juin 2017 de prendre toutes dispositions pour revenir à un niveau d'eau réglementaire.

QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES et PLUVIALES

Nous avons fait effectuer par le laboratoire EUROFIN des prélèvements sur la parcelle 1385 en forêt domaniale le 9 Mars 2017 en présence de Maître LE DANTEC HUISSIER de JUSTICE.
Les analyses réalisées ne révèlent aucun dépassement des normes autorisées.

Sur le site au niveau des paramètres micro biologiques, l'eau sale qui s'écoule dans les fossés ne présente aucun danger.

Concernant les autres paramètres :

Nitrates(NO3) 52-2 à surveiller.

Fer (Fe) 0,78(Rappel le risque se situe au- dessus de 1)

Aluminium (Al) 1,2 à surveiller.

Au niveau des HYDROCARBURES rien à signaler.

GESTION DU BIOGAZ et BIOREACTEUR

Des essais sont en cours par GRDF pour récupérer du BIOGAZ épuré afin de produire de l'électricité. Si les résultats sont concluants la première installation se fera sur le site de manière à le rendre autonome en 2019 (projet suivi par la DREAL).

ODEURS

Malgré les mesures mises en place les odeurs restent perfectibles suivant le temps (vent brouillard) et surtout certains jours en fonction des travaux effectués.

RAPPEL il convient de signaler aux 0 800 813 913 tous problèmes.

AMENAGEMENTS et TRAVAUX

Les clôtures périphériques renforcées font l'objet d'une surveillance et de réparations en cas de dommage.

Le casier 12 a été rempli et validé en aout 2017. Le casier 13 est en cours d'exploitation.

Les casiers 14 et 15 sont en préparation.

INCIDENTS et SECURITE

Le 11 juin 2017, un incendie s'est déclaré dans le compost et malgré l'intervention du service incendie il a couvé plusieurs jours sous surveillance des pompiers.

L'APENO a rappelé sa demande des années précédentes lors des réunions de la Commission de suivi, à savoir que le SDIS réalise une surveillance plus fréquente du site.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR : les cotisations

Suite aux décisions de la précédente assemblée générale, le règlement intérieur doit être modifié à l'article 2 (cotisations) :

- Cotisations des associations : 10 €
- Cotisations des particuliers : 5 €
- Cotisations des communes : 15 € (- 1000 h), 20€ (+1000h – 10 000h), 50 € (+10 000h).

Il convient également de modifier l'article 3 (**20 administrateurs maximum**).

Le rapport moral soumis au vote est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier par la trésorière

COMPTE RENDU FINANCIER 2016-2017



ARRETE AU 30 09 2017

REPORT SOLDE Cpte courant au 01/10/2015 5 744,50 €

RECETTES		DEPENSES	
SUBVENTIONS COLLECTIVITES 2017	165,00 €	CB SUPER U AG 2016	47,60 €
ADHESIONS ASSOCIATIONS 2016 2017	80,00 €	Eurofins laboratoires (analyse eaux)	928,56 €
ADHESIONS PARTICULIERS 2016 2017	450,00 €	Jardinerie fleuryssoise (Fleurs Nicole)	55,00 €
		Me PARE LE DANTEC - HUISSIER (analyses eaux)	397,79 €
TOTAL DES RECETTES	695,00 €	TOTAL DES DEPENSES	1 428,95 €
VIREMENT sur Livret Bleu	0,00 €		
SOLDE Compte courant Crédit Mutuel au 30 09 2017	5 010,55 €		

SOLDE LIVRET BLEU	13 777,12 €
INTERETS 2015	90,99 €
DEPOT	
TOTAUX	13 868,11 €

SOLDE Compte courant 5 010,55 €
SOLDE LIVRET BLEU 13 868,11 €

TOTAL GENERAL au 30.09.17 18 878,66 €

Les vérificateurs aux comptes (Mme LAMBIN et Mr BLANCHARD) présentent leur rapport certifiant que les comptes sont réguliers.

Le rapport financier soumis au vote est approuvé à l'unanimité.

Les vérificateurs aux comptes pour l'année 2017-2018 sont : Mme LAMBIN et ???????????

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CA

Un tiers du Conseil d'administration doit être renouvelé Mme E.BLIN, Mrs J.P TRIFFAULT, M.SAVOURE LEJEUNE, J.P LEIZOUR sortants sont réélus et Mr J.L BLANCHARD qui a présenté sa candidature est élu en tant que nouveau membre du Conseil d'administration.

Mr J.C GOMBAULT souhaite démissionner de son poste de Président mais rester membre du conseil d'administration.

Une réunion du CA est fixée au 12 Décembre 2017 afin d'élire le nouveau bureau, dont le nouveau Président.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour information les prélèvements et analyses réalisés en mars 2017 (voir qualité des eaux pluviales) ont couté au total 1 326,35€

Laboratoire 928,56€

Huissier 397,79€

L'APENO reste toujours vigilante quant à l'évolution de l'activité de cette entreprise et se dit déterminée à agir si besoin en mobilisant rapidement les adhérents et les collectivités concernées.

La séance est levée à 19H30.

Le Président

La Secrétaire

La Trésorière